



... CYCLE ...

CYCLE SPÉCIALISANT DE FORMATION EN DROIT PUBLIC. LE DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

LES 22 MARS, 12 AVRIL,
31 MAI, 13 SEPTEMBRE 2024 ET
22 NOVEMBRE 2024

EDASE

Ecole des Avocats du Sud-Est
61 Boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



:: PRÉSENTIEL ::

**VALIDATION
3 H/ATELIER**

NIVEAU : 3

PRÉREQUIS : Disposer de
la pratique professionnelle
de la matière depuis plus de
4 ans

www.edase.fr

∴ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ∴

- Proposer aux avocats en exercice, disposant de la mention de spécialisation et souhaitant valider des heures dans cette matière ou à ceux désireux de l'obtenir, de bénéficier d'interventions et d'échanges avec des praticiens de qualité et reposant sur une mise en à jour des concepts fondamentaux ainsi que sur des exemples concrets et pratiques
- Analyser et comprendre divers volets du contentieux de la fonction publique
- Identifier la réglementation et les jurisprudences récentes

TYPE DE FORMATION : Présentiel

NIVEAU : 3

PRÉ-REQUIS :

Disposer de de la pratique professionnelle de la matière depuis plus de 4 ans

DURÉE DE LA FORMATION :

5 demi-journées
5 ateliers de 3 heures

Les 22 mars, 12 avril,
31 mai, 13 septembre et 22 novembre 2024

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

- 15 h pour la totalité du cycle
- 3h pour chaque atelier

∴ INTERVENANTS ∴

Me D. DEL PRETE,
*Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence,
Maître de conférences à Science-Po Aix,*

Mme C. BALARESQUE,
*Magistrat à la Cour administrative d'appel de
Marseille*

M G. FEDI,
*Vice-Président au Tribunal administratif de
Marseille*

M. A. GAUTRON,
*Premier conseiller à la Cour administrative d'appel
de Marseille*

Me G. LADOUARI,
Avocat au Barreau de Marseille

Me S. LETURCQ,
Avocat au Barreau de Marseille

Me A. SINGER,
Avocat au Barreau de Marseille

PROGRAMME DU CYCLE

∴ ATELIER I ∴ LES DROITS ET OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE

Vendredi 22 mars 2024

14 H - 17 H

Mme C. BALARESQUE,
*Magistrat à la Cour
administrative d'appel de
Marseille*

Me S. LETURCQ,
Avocat au Barreau de Marseille

- Les droits des fonctionnaires consacrés dans l'exercice des fonctions (droit à rémunération, droit à la protection fonctionnelle, droit à la formation, droit de grève, droit syndical)
- Les obligations professionnelles (obligations de service, obligation d'obéissance hiérarchique, obligation de formation)
- Les obligations des fonctionnaires et la déontologie (obligation de secret professionnel, obligation de discrétion, obligation de réserve, obligation de désintéressement, obligation de transparence administrative)

::: ATELIER II ::: LES AGENTS CONTRACTUELS DE L'ADMINISTRATION

Vendredi 12 avril 2024

14 H - 17 H

M. A. GAUTRON,
*Premier conseiller à la Cour
administrative d'appel*

Me A. SINGER,
Avocat au Barreau de Marseille

- La possibilité de recrutement d'agent contractuel dans la fonction publique (CDD, CDI)
- Les motifs de recrutement prévus par le code général de la fonction publique
- Les modalités de recrutement (les étapes clés de la procédure de recrutement)
- La fin de la relation contractuelle

::: ATELIER III ::: LE COMPORTEMENT DE L'AGENT : DE L'INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE A LA FAUTE DISCIPLINAIRE

Vendredi 31 mai 2024

14 H - 17 H

Me. D. DEL PRETE,
*Avocat au Barreau
d'Aix-en-Provence,
Maître de conférences à
Science-Po Aix*

M. G. FEDI,
*Vice-Président au Tribunal
administratif de Marseille*

- La qualification des faits : insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire
- La suspension préalable des auteurs de faute grave
- Les sanctions disciplinaires
- La procédure disciplinaire et le conseil de discipline (étapes clés de la procédure, droit de la défense, l'enquête administrative), licenciement pour insuffisance professionnelle
- Le contentieux disciplinaire

::: ATELIER IV ::: LE HARCELEMENT. LE LANCEUR D'ALERTE

**Vendredi 13 septembre
2024**

14 H - 17 H

M. A. GAUTRON,
*Premier conseiller à la Cour
administrative d'appel de
Marseille*

Me G. LADOUARI,
Avocat au Bareau de Marseille

- La notion de harcèlement
- La distinction entre harcèlement moral et pression professionnelle
- Les obligations de l'employeur public
- Le traitement contentieux du harcèlement par le juge administratif
- Le statut de lanceur d'alerte et son traitement juridique

::: ATELIER V ::: L'ACCIDENT DE SERVICE

**Vendredi 22 novembre
2024**

14 H - 17 H

M. A. GAUTRON,
*Premier conseiller à la Cour
administrative d'appel de
Marseille*

Me A. SINGER,
Avocat au Barreau de Marseille

- Le cadre juridique de l'accident de service et des maladies professionnelles
- La qualification d'accident ou de maladie de service (la présomption d'imputabilité)
- La procédure et la prise en charge de l'accident de service et d'une maladie (CITIS)
- Le contentieux du rejet de la demande de placement en CITIS

⋮ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ⋮

| | TARIF* | CREDIT D'IMPÔT** | Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt |
|---------------------------------------|--------|------------------|---|
| AVOCAT CONFIRMÉ POUR UN ATELIER - 3 H | 80 € | 34,94€ | Moins de 45 € |
| AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 15 H | 320 € | 244,65€ | 75 € |

* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

** Tarif heure de SMIC au 1^{er} janvier 2024 : 11,65 €
Plus d'informations [ICI](#)

⋮ FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ⋮

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : www.fifpl.fr, OPCO-EP : www.opcoep.fr

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

⋮ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ⋮

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat : [ICI](#)

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

ATELIER I · 22 MARS [ICI](#)
Les droits et obligations du fonctionnaire

ATELIER III · 31 MAI [ICI](#)
Le comportement de l'agent : de l'insuffisance professionnelle à la faute disciplinaire

ATELIER V · 22 NOVEMBRE [ICI](#)
L'accident de service

ATELIER II 12 AVRIL [ICI](#)
Les agents contractuels de l'administration

ATELIER IV · 13 SEPTEMBRE [ICI](#)
Le harcèlement. Le lanceur d'alerte

CYCLE COMPLET [ICI](#)

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

REJOIGNEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



INSTAGRAM



FACEBOOK



LINKEDIN

BULLETIN D'INSCRIPTION

∴ CYCLE ∴

CYCLE SPECIALISANT DE FORMATION EN DROIT PUBLIC.

LE DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les 22 mars, 12 avril, 31 mai, 13 septembre et 22 novembre 2024

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance :

Avocat au Barreau de :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

∴ Champ(s) de compétence à renseigner ∴

Droit de la famille, des personnes
et de leur patrimoine

Droit des enfants

Droit du dommage corporel

Droit des assurances

Droit immobilier

Droit rural

Droit du travail

Droit de la sécurité sociale et
de la protection sociale

Droit pénal

Déontologie

Vie professionnelle

Droit commercial, des affaires et
de la concurrence

Droit des sociétés

Droit des associations et des fondations

Droit bancaire et boursier

Droit du crédit et de la consommation

Droit de la fiducie

Droit des garanties, des suretés
et des mesures d'exécution

Droit fiscal et douanier

Droit des transports

Droit public

Droit de l'international et de l'Union

européenne

Droit des étrangers et de la nationalité

Droit de la santé

Droit de l'environnement

Droit du numérique et des communi-
cations

Droit de la propriété intellectuelle

Procédure civile

MARD / Médiation

Droit de l'arbitrage

Droit du sport

∴ JE M'INSCRIS À ∴

ATELIER I · 22 MARS [ICI](#)
Les droits et obligations du
fonctionnaire

ATELIER II · 12 AVRIL [ICI](#)
Les agents contractuels de
l'administration

ATELIER III · 31 MAI [ICI](#)
Le comportement de l'agent : de
l'insuffisance professionnelle à la
faute disciplinaire

ATELIER IV · 13 SEPTEMBRE [ICI](#)
Le harcèlement. Le lanceur d'alerte

ATELIER V · 22 NOVEMBRE [ICI](#)
L'accident de service

CYCLE COMPLET [ICI](#)

∴ TARIFS ∴

POUR 1 ATELIER · 80 €

POUR LE CYCLE COMPLET · 320 €

∴ MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ∴

- J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.
- Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.
- Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#)

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tél. : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr



:: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle est envoyée par le service communication à l'ensemble de ses contacts. Organisée par pôle et matière, vous pouvez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

E-mailings ciblés par pôle et/ou matière

En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des évènements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à contacter la chargée de communication

(communication@edase.fr), avec les informations suivantes :

- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Votre / vos centres d'intérêts (liste en page 6)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours !



61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr